

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1117

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 66

À l'alinéa 17, après le mot :

« Autorité »,

insérer les mots :

« de régulation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.